



Congés payer la première année

Par **Jeanjean21**, le **24/08/2016** à **10:59**

Bonjour à tous,

J'aimerais être éclairé sur un sujet,

Voilà presque 1 ans que je suis dans mon entreprise "arrivé octobre 2015" et je suis perdu avec mes congés payer.

Normalement la première année nous avons pas de congés si je ne me trompe pas, hors la société ou je suis imposé 4 semaine.

Une entre noel et jours de l'an et trois semaine au mois d'août.

Donc j'ai eu 4 semaines la première année.

Comment le calcul ce fera pour la suite? Vais-je retrouver un compteur de 5 semaines? Je suis perdu.

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **24/08/2016** à **18:14**

Bonjour,

Vous acquérez des congés payés dès le premier jour de travail...

Il faudrait savoir si l'entreprise ferme pendant ces périodes qui vous sont imposées qui je présume vous ont été payées et si vous en avez été informé lors de l'embauche pour donner votre accord d'une prise par anticipation...

Par **Jeanjean21**, le **24/08/2016** à **18:29**

Merci pour votre réponse.

C'est bien cela j'ai été payé. Mais j'ai pas été prévenu à l'embauche, juste quelques mois avant les trois semaines de vacance.

Donc vue que j'ai pratiquement utilisé toutes mes vacances de la première année comment seront calculés les prochaines?

Par **P.M.**, le **24/08/2016** à **18:52**

Il faudrait déjà commencer par poser la question à l'employeur à moins que vous ayez le compte des congés payés sur vos feuille de paie...

Il est à noter que si vous n'aviez pas été payé et que vous soyez indemnisé avant par Pôle Emploi, vous auriez pu utiliser le solde ou une partie de vos droits restants...

Par **Jeanjean21**, le **24/08/2016** à **22:20**

D'accord, merci pour vos réponses

Je vais poser directemént la question à mon employeur.

Bonne soirée